



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA MOSELLE**

16, rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 50229
57952 MONTIGNY-LÈS-METZ Cedex
Téléphone : 03 87 65 27 06 - Télécopie : 03 87 50 69 32
Site Internet : www.cdg57.fr

Montigny-Lès-Metz, le

**Arrêté du 25 juillet 2017 portant ouverture en 2018 d'un concours externe
d'Éducateur territorial de Jeunes Enfants**

Par arrêté du président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle en date du 25 juillet 2017, un concours externe sur titres pour l'accès au cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants est ouvert au titre de l'année 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Les épreuves de ce concours se dérouleront aux dates suivantes :

- épreuve écrite d'admissibilité le 8 février 2018 ;
- épreuve orale d'admission : à partir du 2^{ème} trimestre 2018.

Le ou les lieux d'épreuves seront fixés en fonction du nombre de candidats admis à se présenter au concours et des infrastructures disponibles dans les Centres de Gestion susnommés.

Les inscriptions seront possibles **du 24 octobre 2017 au 29 novembre 2017** exclusivement par préinscription sur le site Internet www.cdg57.fr.

Il appartient au candidat de compléter le formulaire en ligne, d'imprimer le document généré à l'issue de la préinscription, de le signer et de le retourner accompagné des pièces justificatives uniquement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle – 16 rue de l'Hôtel de Ville – BP 50229 – 57952 MONTIGNY-LES-METZ Cedex. Les copies d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées.

La date limite de dépôt ou d'expédition des dossiers par les candidats est fixée **au 7 décembre 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

Dans l'hypothèse où le candidat n'a pas accès à Internet, un ordinateur et une imprimante seront mis à sa disposition au Centre de Gestion de la Moselle pour qu'il procède à sa préinscription et à l'impression de son dossier d'inscription.

Toute reproduction, modification, photocopie ou copie manuscrite, de tout ou partie du dossier d'inscription sera considérée comme non conforme et rejetée.

L'inscription ne sera validée qu'à réception par le Centre de Gestion de la Moselle pendant la période de dépôt, du dossier de candidature imprimé à l'issue de la préinscription, complété, signé et comportant les pièces demandées

Tout dossier arrivé après la date de clôture des inscriptions du fait d'un affranchissement insuffisant ne pourra être accepté.

Tout dossier incomplet ou incorrectement rempli ne pourra être pris en considération.

Le nombre de postes ouverts au concours s'élève à 12.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande écrite adressée au président du Centre de Gestion de la Moselle, et sur le site internet : www.cdg57.fr.

Fait à MONTIGNY-LES-METZ

Le 25 juillet 2017

Le Président

Jean KARMANN
Maire de ROUHLING

